



**Le photographe sera à l'école, site Marie Anne de Tilly**

**Lundi 15 septembre 2025.**

**(Il n'y a aucune obligation d'achat des photographies)**

**Souhaitez-vous que votre enfant soit photographié :**

- Avec son groupe classe
- Avec ses frères et sœurs (qui sont également inscrits à l'école primaire/maternelle)

Nom, prénom : ..... classe : .....

Nom, prénom : ..... classe : .....

Nom, prénom : ..... classe : .....

### **Droit à l'image**

Je soussigné(e).....

parent(s) de l'enfant..... en classe de : .....

Autorise l'établissement à prendre et à diffuser des photos de mon enfant au cours de l'année 2025/2026, selon l'article 13 de la convention de scolarisation.

*13 – Dans le respect des dispositions légales en vigueur, l'établissement peut être amené à faire ou à faire faire des **photographies ou des vidéos** pour la valorisation du travail de ses élèves ou pour les besoins de sa propre communication. L'élève et son responsable légal déclarent renoncer à tout droit de recours en la matière et à toute demande de dommages et intérêts à l'encontre de l'établissement, des hébergeurs et des éditeurs ou imprimeurs qui reproduiraient ces photos. Il s'agit de fait d'un abandon du **droit à l'image**, les photos n'étant utilisées qu'à des fins pédagogiques et éducatives.*

Signature du père

Signature de la mère